

Aménagement et cadre de vie

Gestion lumineuse

L'éclairage basse luminance sera généralisé dans la zone administrative. Grâce à une cellule photoélectrique, les luminaires permettront une auto adaptation du niveau de l'éclairage artificiel en fonction de l'éclairage naturel reçu (économie d'énergie). Le niveau d'éclairage sera réglable par local (bureaux, salle de réunion). Un éclairage naturel est proposé pour l'ensemble des espaces, y compris les aires de stockage et de rangement en mezzanines.

Gestion de la qualité de l'air

La ventilation des locaux sera assurée par une centrale double flux, équipée de batteries statiques à récupération de chaleur haute efficacité. Elle sera équipée de système de filtration de l'air avec détection d'encrassement. L'air neuf sera soufflé dans les bureaux et salles de réunion, et repris dans les dégagements et locaux à pollution spécifique (sanitaires, locaux techniques).



Sur le lieu d'implantation du futur centre technique municipal

Depuis quelque temps, la municipalité de Saint-Pée Sur Nivelle a affiché une volonté de protéger son environnement et d'améliorer son cadre de vie à travers ses diverses actions : réhabiliter les installations énergivores, entretenir sa forêt et les espaces verts, maîtriser la Nivelle et ses cours d'eau, etc.